

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AVRIL 2010



L'an deux mille dix, le 1^{er} avril à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. Fabien BAZIN, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 22/03/10

Étaient présents : MM. BAZIN, LACROIX, PALENZUELA, Mme PONS, M. GROSJEAN, Mme LUTREAU, Mme PINGUET, M BOURGEOT, M.VOILLOT, M.PAUL, M. POINT, Melle PERROT

Absents : M. BOURGEOIS, JEANNIN, LARGILLIERE

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte de gestion et administratif du CCAS 2009 et vote du Budget Primitif 2010

2/ Approbation des comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2009 pour la Commune de Lormes et les budgets annexes

3/ Vote des Budgets Primitifs 2010 :

- Budget Principal Commune
- Budgets annexes (eau/assainissement/forêt)

4/Questions diverses

1/ Approbation du compte de gestion et administratif du CCAS 2009 et vote du Budget Primitif 2010

Tous les comptes administratifs et les compte de gestion ont été approuvés à l'unanimité.

2/ Approbation des comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2009 pour la Commune de Lormes et les budgets annexes

Tous les comptes administratifs et les compte de gestion ont été approuvés à l'unanimité.

3/ Vote des Budgets Primitifs 2010 :

- **Budget Principal Commune**
- **Budgets annexes (eau/assainissement/forêt)**

Les budgets de la commune sont caractérisés par une stabilité fiscale. Les taux d'imposition n'augmentent pas, le prix de l'eau non plus. Pour autant, les investissements seront poursuivis notamment sur le budget de l'eau puisque l'adduction d'eau potable au Fresne et au Moulinot (35 000 €) ainsi qu'au Moulins du Bois (42 000 €) seront réalisés.

Les priorités de la commune sont nombreuses, mais les choix s'orientent plutôt vers la réfection de la voirie (1 000 000 €) et l'aide aux associations qui permettent que la commune soit rendue attractive pour 42 000 €.

Les investissements réalisés sur la forêt rapportent aujourd'hui une somme d'argent conséquente, évaluée à 100 000 e.

La mise à l'étude de la réfection de l'avenue 8 mai et de la rue du Pont National est envisagée.

En investissement du budget général, les projets prévus sont les suivants :

- *Agrandissement du cimetière :*

Il n'y a plus que quinze places de disponibles dans le cimetière actuel. D'autres emplacements doivent être réalisés. L'extension donnera également l'occasion de répondre aux demandes des crématistes puisque le cimetière ne dispose à l'heure actuelle ni de columbarium, ni de jardin du souvenir.

Les coûts : en dépense : 64 100 €, en recette 13 395 € de Dotation Globale d'Equipement

Voies communales

L'hiver a usé nos routes. Le constat est assez clair lorsqu'on emprunte certaines d'entre elles. Elles coûtent cher à la réfection, même si des commandes groupées font baisser la

facture et la liste s'allonge. Bien que la somme prévue au budget pour ces travaux soit importante, les routes qui sont pour l'heure prioritaires sont les suivantes : la vallée, ponty, le villars.

Les coûts : en dépense : 100 000 €, en recette 5 607 € de Dotation Cantonale d'Équipement

Acquisition d'un véhicule pour les espaces verts

Des efforts ont été effectués pour l'embellissement de la ville, l'effort de fleurissement et l'entretien des espaces verts vont dans ce sens.

Les coûts : en dépense : 25 000 €, en recette 6 221 € de Dotation Globale d'Équipement

Création de vergers conservatoires

Le verger se trouverait à proximité des écoles primaires et maternelles, des poiriers, des pommiers ainsi qu'une haie fleurie seront plantés.

Les coûts : en dépense : 2 520 €, en recette 1 910 € de Conseil Régional

Acquisition de défibrillateurs

Deux défibrillateurs sont en prévision d'acquisition par la commune, un sera placé sur la place François Mitterrand, sous le marché couverte et un autre à la salle polyvalente. Ils seront bien entendu accessibles et serviront en cas d'extrême urgence.

Les coûts : en dépense : 4 250 €, autofinancé en recette.

Le budget d'investissement de la commune s'équilibre à 820 668 €.

Tous les budgets de la commune sont approuvés à l'unanimité.

Par ailleurs, d'autres projets menés sur la commune de Lormes devraient voir le jour dans l'année à venir.

Bien que les travaux à l'étang du goulot aient été retardés pour cause des intempéries, les équipements paysagers seront en place pour le 21 avril 2010, les locaux camping et restauration ouvriront début mai, les toilettes du camping devraient être en état de fonctionnement à partir de mi-mai.

Une réunion publique sur ce sujet est prévue en avril.

Le permis d'aménager à été déposé pour la maison médicale de santé . Les subventions ont été demandées, les travaux devraient commencer en septembre. Nous pourrions commencer à utiliser ces locaux à partir d'avril 2011.

4/Questions diverses

4.1. Subvention à l'association la plaque des goûts

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 000 € à l'association « La plaque des Goûts » pour mener à bien ses projets 2010.

Cette subvention sera déduite du compte 6574.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

4.2 : Procédure à suivre pour la communication de la liste électorale

Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le principe selon lequel toute personne qui demanderait à la commune de lui communiquer la liste électorale, devra s'engager à ne pas en faire un usage purement commercial et devra produire une copie de sa carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur une liste électorale.

Toute communication de la liste électorale sera facturée :

- 0,18 Euro par page de format A 4 en impression noir et blanc ;
- 1,83 Euro pour une disquette ;
- 2,75 Euro pour un cédérom.

Délibération qui annule et remplace celle du conseil municipal du 1^{er} octobre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

4.3 : Pertes sur créances irrécouvrables

Le Maire informe le Conseil Municipal que des produits sont non recouverts pour l'année 2005 et 2006. Ils concernent une partie des loyers pour la gestion du camping.

Il demande au conseil de se prononcer pour l'admission en non valeur de ces produits à imputer à l'article 654 du budget général, lorsque le moment se présentera, pour un montant total de :

- 1320.30 € pour l'année 2005
- 2 820.30 € pour l'année 2006

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.